

# SEANCE DU 16 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le seize décembre, le conseil municipal de la commune de VILLESPLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Maryse LALA-LAFFONT, Maire.

Présents : MM LALA-LAFFONT Maryse, BAREIL Bruno, SELARIES Pierre, FONTES Jean-Marc, JESUPRET Suzanne, DERKAOUI Abdelkader, DEVEYER Nicole.

Absents excusés : M. BAREIL Marc

Absents non excusés : MM FOURQUET Dominique

Secrétaire de séance : SELARIES Pierre

Date de la convocation : 09 décembre 2019

Début de séance : 20h30

## **DECISION MODIFICATIVE**

Afin d'abonder le budget de fonctionnement, il est proposé de virer 10.000,00 € (dix mille euros) au chapitre 11 depuis le chapitre des dépenses imprévues.

## **CREDITS A OUVRIR**

| Chapitre     | Article | Opération | Nature             | Montant          |
|--------------|---------|-----------|--------------------|------------------|
| 022          |         |           | DEPENSES IMPREVUES | 10 000.00        |
| <b>Total</b> |         |           |                    | <b>10 000.00</b> |

## **CREDITS A REDUIRE**

| Chapitre     | Article | Opération | Nature                      | Montant          |
|--------------|---------|-----------|-----------------------------|------------------|
| 011          |         |           | CHARGES A CARACTERE GENERAL | 10 000.00        |
| <b>Total</b> |         |           |                             | <b>10 000.00</b> |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

→ Décide de procéder au vote de virement de crédits suivants sur le budget principal de l'exercice 2019.

*Voté à l'unanimité*

## **CONVENTION POUR LE TRANSFERT DES BIENS EAU ET ASSAINISSEMENT A LA CCPLM**

Suite au transfert du budget eau et assainissement de la commune de Villespy vers la CCPLM, il est demandé que madame le maire signe la convention de transfert des biens eau et assainissement.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré :*

→ Autorise Madame le Maire à signer la convention.

*Voté à l'unanimité*

## **CHANGEMENT D'ASSURANCE ET ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCES STATUTAIRES**

Suite à la décision de changer d'assurance auprès de la compagnie AVIVA, il s'avère que cette dernière ne propose pas d'assurance statutaire pour les employés de la communes.

Après contact avec le Centre de Gestion de l'Aude, ce dernier propose des assurances statutaires.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré :*

- *Autorise Madame le Maire à assurer statutairement les employés au CDG 11.*

***Voté à l'unanimité***

- **QUESTIONS DIVERSES**
- **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CARVICEN**

Vu la demande de l'association CARVICEN de recevoir une subvention exceptionnelle pour l'année 2019, suite à la nomination d'un nouveau bureau, il est proposé de verser la somme de 150€.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré :*

- *donne son accord pour le versement d'une subvention de 150 € à CARVICEN.*

***Voté à l'unanimité***

Plusieurs sujets ont été abordés.

Fin de séance : 22H25

Villespy, le 17 décembre 2019  
Le Maire

